



Régie intermunicipale des  
déchets de Témiscouata

369, avenue Principale  
Dégelis (Québec)  
G5T 2G3

## AVIS PUBLIC

### Vente d'une pelle mécanique 20 tonnes HITACHI

Avis public est donné par le soussigné que la Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata (RIDT) désire obtenir des offres pour la vente d'une pelle mécanique Hitachi.

Cet équipement est vendu « en l'état », tel que vu, sans aucune garantie de qualité et sans garantie légale de la part de la RIDT. L'achat du matériel se fait aux risques et périls de l'acheteur.

L'équipement visé est une **pelle mécanique de marque Hitachi ZX200LC3, année 2008, environ 10 150 heures**. L'équipement est vendu **avec un système d'attache rapide, une ligne hydraulique à double action, un pouce hydraulique, un godet d'excavation de 42'' et un godet hydraulique à fossé de 60''**. La pompe hydraulique est à réparer.

Il incombe aux acheteurs éventuels d'inspecter le matériel mis en vente, avant de présenter une offre quelconque. L'équipement pourra être vu et examiné sur rendez-vous seulement au 297, route 295 à Dégelis. Contactez Maxime Groleau, directeur général pour planifier une visite au (418) 853-2220 poste 2.

**Les offres devront être reçues au plus tard à 15h00, le 15 octobre 2020 au bureau administratif de la RIDT** au 369, avenue Principale à Dégelis, Qc G5T 2G3. Les offres reçues seront ouvertes publiquement au même endroit le 15 octobre 2020 à 15h01.

Les offres soumises doivent être présentées sous la forme d'une lettre, dans une enveloppe cachetée portant le nom de l'offrant et la mention :

**« APPEL D'OFFRES RIDT – VENTE D'UNE PELLE MÉCANIQUE 20 TONNES HITACHI ».**

La lettre devra indiquer au minimum les informations suivantes :

- Coordonnées complètes de l'acheteur (nom, prénom, adresse complète, téléphone et courriel)
- Si l'offre est formulée par le représentant d'une personne morale, joindre une résolution l'autorisant à agir au nom de cette dernière
- Montant de l'offre pour l'achat de l'équipement (avant taxes)
- Signature de l'acheteur ou de son représentant

La Régie intermunicipale des déchets de Témiscouata ne s'engage à accepter ni la plus haute, ni aucune des offres reçues, et ce, sans encourir aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les acheteurs potentiels. Une fois la décision du conseil d'administration de la RIDT prise, l'acheteur pourra prendre possession de l'équipement après son paiement au complet.

Donné à Dégelis, le 21 septembre 2020.

Maxime Groleau, directeur général et secrétaire-trésorier